

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Décision du Président n°2026-037

Objet : Culture - médiathèque intercommunale - Auxelles-Haut - convention avec le Département du Territoire de Belfort dans le cadre de Conte & Compagnies 2026

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°032-2026 du 14 avril 2026 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- l'intérêt culturel d'organiser le spectacle « 84 » dans le cadre de la 27^{ème} édition du festival Conte & Compagnies, organisée par le Conseil départemental du Territoire de Belfort, à la Médiathèque Coin de la Stolle à Auxelles-Haut,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort la convention qui détermine les modalités de l'organisation conjointe de la représentation susmentionnée,

Celles-ci prévoient notamment :

- la gratuité de la mise à disposition de la salle du lieu de représentation du samedi 6 au dimanche 7 juin 2026 après la représentation,

Article 2 : de verser la somme de 300,00 € au Conseil départemental du Territoire de Belfort pour l'organisation de cette représentation,

Article 3 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 2 juin 2026

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.